



A propos des conditions d'utilisation Facebook

Par **jbd**, le **11/03/2015** à **19:00**

Bonjour,

J'ai une question a partir de la (celèbre) première partie des conditions générales de Facebook :

<https://www.facebook.com/terms.php?ref=pf>

[citation]Pour le contenu protégé par des droits de propriété intellectuelle, comme les photos ou les vidéos (contenu de propriété intellectuelle), vous nous donnez expressément la permission suivante, conformément à vos paramètres de confidentialité et des applications : vous nous accordez une licence non exclusive, transférable, sous-licenciable, sans redevance et mondiale pour l'utilisation des contenus de propriété intellectuelle que vous publiez sur Facebook ou en relation avec Facebook (licence de propriété intellectuelle). Cette licence de propriété intellectuelle se termine lorsque vous supprimez vos contenus de propriété intellectuelle ou votre compte, sauf si votre contenu a été partagé avec d'autres personnes qui ne l'ont pas supprimé. droit à l'image[/citation]

Je comprend bien que facebook peut donc utiliser ou vendre les photos que j'aurai posté (par exemple une belle photo d'animaux), même si elle n'a pas publique [smile31]

Par contre, est ce que cela signifie aussi qu'on leur cède aussi notre droit à l'image ?

Facebook peut-il utiliser à sa guise une photo que j'aurais postée pour ma famille et sur laquelle j'apparais clairement ?

Par **Magalie76**, le **04/03/2016** à **23:12**

Bonjour, je n'ai plus le lien, mais j'avais lu que facebook se donne le droit d'utiliser tout ce qui est publié en "public".